RÈGLEMENT SPORTIF //// SAISON 2025-2026

CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES JEUNES

FF TENNIS DE TABLE

COMITÉ CHARENTE

JEUNES

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

RESPONSABLE DE LA COMPÉTITION 3

PRÉAMBULE 3

ART. 1 / ENGAGEMENT DES ÉQUIPES 3

ART. 2 / TARIF 4

ART. 3 / CATÉGORIES D'ÂGE 4

ART. 4 / BRÛLAGE 5

ART. 5 / FORMULE DE LA COMPÉTITION 5

ART. 6 / DÉROULEMENT SPORTIF 6

ART. 7 / JOURS ET HORAIRES DES RENCONTRES 7

ART. 8 / ATTRIBUTION DE POINTS 7

ART. 9 / RÉCOMPENSES 8

RESPONSABLE DE LA COMPÉTITION

M. DEVAUX Aurélien

Tél. 06.29.47.66.18

Mail : aurelien@ttcastelnovien.com

Autre contact : Secrétariat du comité

Tél : 05.45.25.32.54

Mail : secretariat@cd16tt.fr

PRÉAMBULE

Le championnat départemental par équipes jeunes fait référence aux championnats par équipes et il est régi par les règlements fédéraux de la saison en cours.
La dernière édition des règlements sportifs fédéraux, Titre II, est à lire attentivement et est complétée par les règles ci-dessous.
L'organisation décrite dans le présent règlement est celle retenue à l'échelon départemental, qui comprend les différents niveaux du championnat départemental par équipes jeunes.
Il est précisé que c'est l'association et non une de ses équipes qui participe à l'épreuve.

ART. 1 / ENGAGEMENT DES ÉQUIPES

01 //// Chaque équipe se compose de 2 ou 3 joueuses ou joueurs maximum désigné(e)s à l'inscription. Les équipes mixtes sont acceptées sans limitation, au gré des clubs.

02 //// Chaque club peut inscrire autant d'équipes qu'il le souhaite directement sur le site internet du Comité (https://club.comitett16.fr/competitions/championnat-jeunes) jusqu'à la date limite.

03 //// Une ou plusieurs équipes supplémentaires peuvent être ajoutées avant chaque tour, à l'exception du dernier tour au cours duquel se déroulent les finales.

04 //// L'inscription d'une nouvelle équipe en cours de saison doit être approuvée au plus tard le mercredi précédent la compétition par le responsable de la compétition, afin de permettre aux juge-arbitres de

préparer la compétition dans les meilleures conditions ; cette nouvelle équipe sera alors intégrée dans la division la plus basse.

05 //// Une équipe de 2 ou 3 joueuses ou joueurs peut être constituée en entente entre 2 clubs, elle doit être déclarée à l'inscription et elle demeurera valable toute la saison. Dans ce cas, l'équipe sera inscrite sous l'un des 2 clubs choisis, qui sera responsable du suivi de cette équipe.

06 //// La compétition s'adresse aux licencié(e)s titulaires d'une licence compétition dans les catégories d'âge allant de Poussin(e) à Junior 4. Toutefois, les licencié(e)s Loisir peuvent s'y ajouter sous réserve que leur certification médicale soit à jour au moment de la compétition. Leur participation entraînera alors automatiquement la transformation de leur licence Loisir en Compétition.

07 //// Une division spéciale dans chaque groupe d'âge (-11, -15 ou -19) réservée aux licencié(e)s titulaires d'une licence loisir pourra être créée en fonction du nombre d'équipes inscrites.

08 //// Ne seront autorisés dans ces divisions que les licencié(e)s loisirs à jour de leur certification médicale au moment de la compétition.

09 //// Les résultats de cette division spéciale ne seront pas envoyés sur SPID pour éviter la transformation de leur licence loisir en licence compétition.

10 //// Si le nombre d'équipes n'est pas suffisant pour créer cette division supplémentaire, le responsable de la compétition avertira les clubs concernés au maximum le vendredi midi précédant la compétition.

ART. 2 / TARIF

01 //// Le coût d'inscription par équipe sera fixé chaque saison par le comité départemental. Une facture sera adressée à chaque club en fonction du nombre d'équipes inscrites.

02 //// Une équipe inscrite sous forme d'entente verra son tarif d'engagement partagé entre les deux clubs qu'elle représente.

ART. 3 / CATÉGORIES D'ÂGE

01 //// Le championnat est réparti en 3 catégories :

- Moins de 11 ans : licencié(e) Poussin(e) à Benjamin(e) 2 ;
- Moins de 15 ans : licencié(e) Minime 1 à Cadet(te) 2 ;
- Moins de 19 ans : licencié(e) Junior 1 à 4.

02 //// Les joueuses et joueurs de catégorie inférieure peuvent jouer dans la catégorie directement supérieure (un minime ou cadet peut jouer en -19 ans par exemple) mais l'inverse n'est pas possible.

ART. 4 / BRÛLAGE

01 //// Aucun brûlage ne sera opéré pour cette compétition.

ART. 5 / FORMULE DE LA COMPÉTITION

01 //// La formule de la compétition est par équipe complète de deux joueuses ou joueurs (ou, sans obligation, possible de trois) en un groupe unique de 5 parties (Art I.203.1 des règlements sportifs fédéraux).

02 //// Les deux premier·ère·s joueuses ou joueurs désigné(e)s jouent les simples, un(e) 3ème joueuse ou joueur peut éventuellement participer à partir du double, et pour un simple à suivre.

03 //// Les deux joueuses ou joueurs d'une équipe sont désigné(e)s par A et B ; Les deux joueuses ou joueurs de l'autre équipe sont désigné(e)s par X, et Y. (le ou la 3ème joueuse ou joueur entrant, prenant alors l'appellation de celui ou celle qu'il ou elle remplace).

04 //// La rencontre se dispute sur une ou deux tables, suivant les possibilités d'accueil.

05 //// Le déroulement des parties s'effectue dans l'ordre suivant :

1. A – X
2. B – Y
3. Double (placement libre des joueuses et joueurs)
4. A – Y
5. B – X

06 //// La 3ème joueuse ou le 3ème joueur peut entrer pour le double et/ou pour un simple après les doubles, en lieu et place de la joueuse ou du joueur prévu initialement.

07 //// Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

08 //// La composition d'équipe transmise avant la rencontre doit mentionner la 3ème joueuse ou le 3ème joueur, pouvant éventuellement jouer en double et/ou un simple après le double.

09 //// Par défaut, toutes les parties sont jouées. Le juge-arbitre peut instaurer le score acquis (arrêt dès qu'une équipe a 3 parties gagnées) en fonction du nombre d'équipes présentes le jour de la compétition.

ART. 6 / DÉROULEMENT SPORTIF

01 //// 5 journées regroupant les équipes sont programmées, le dimanche sur la journée entière.

02 //// La première journée est un tour de brassage où chaque division est composée de 8 équipes, réparties en 2 poules de 4 (sauf la plus basse division si le total d'inscrits n'est pas divisible par 4), en se basant sur le total des points officiels de début de saison des 2 meilleures joueuses ou joueurs de chaque équipe.

03 //// Si un nombre important d'équipes possèdent un total de points équivalent à 1000 (soit deux joueurs à 500pts), la répartition entre celles-ci se base sur leur numéro d'équipe.

04 //// Après la journée de brassage, toutes les équipes premières de poule accèdent au niveau supérieur (sauf pour la plus haute division), et les dernières de chaque poule descendent d'une division (sauf pour la plus basse division)

05 //// Les 3 journées suivantes sont considérées normales, où chaque division est composée de 8 équipes, réparties en 2 poules de 4 (sauf la plus basse division si le total d'inscrits n'est pas divisible par 4), en se basant sur le classement officiel de la journée précédente.

06 //// Après chaque journée normale, chaque équipe première de poule accède au niveau supérieur (sauf pour la plus haute division), et chaque dernière de poule descend d'une division (sauf la plus basse division).

07 //// Des montées ou descentes supplémentaires pourront avoir lieu en fonction du nombre d'équipes présentes le jour de la compétition, dans le but d'avoir les divisions les plus hautes toujours complètes.

08 //// La journée finale regroupe toutes les équipes ayant participé à au moins 3 des 4 journées précédentes, et attribue les titres pour chaque division.

09 //// En fonction des possibilités d'accueil du club recevant et du nombre d'équipes qualifiées, seules les équipes convoquées pour les divisions les plus hautes pourraient être appelées à la journée finale.

10 //// Les équipes s'opposent en tableau à classement intégral par division (groupe de 8), suivant l'ordre établi avec le cumul des points des 4 journées précédentes (voir Art. 8).

11 //// L'ordre des tours pour cette journée finale est le suivant :

- Tour 1 : ¼ de finale ;
- Tour 2 : ½ finale & classement ;
- Tour 3 : finale et places.

ART. 7 / JOURS ET HORAIRES DES RENCONTRES

01 //// Les regroupements se déroulent le dimanche, aux horaires suivants :

- 09h30 : fin du pointage des équipes ;
- 10h00 - 12h00 : rencontres du 1er tour ;
- 12h00 - 12h30 : pause repas ;
- 12h30 - 14h00 : rencontres du 2ème tour ;
- 14h30 - 16h00 : rencontres du 3ème tour.

ART. 8 / ATTRIBUTION DE POINTS

01 //// Chaque division comporte 2 poules de 3, 4 ou 5 équipes.

02 //// À l'issue de chaque journée, des points seront attribués à chaque équipe en fonction de son classement dans la poule, suivant ce barème :

Poules de D1	1er	100 A	Poules de D2	1er	100 B
	2ème	75 A		2ème	75 B
	3ème	50 A		3ème	50 B
	4ème	30 A		4ème	30 B
	5ème	15 A		5ème	15 B
	6ème	2 A		6ème	2 B
Poules de D3	1er	100 C	Poules de D4	1er	100 D
	2ème	75 C		2ème	75 D
	3ème	50 C		3ème	50 D
	4ème	30 C		4ème	30 D
	5ème	15 C		5ème	15 D
	6ème	2 C		6ème	2 D
Poules de D5	1er	100 E	Poules de D6	1er	100 F
	2ème	75 E		2ème	75 F
	3ème	50 E		3ème	50 F
	4ème	30 E		4ème	30 F
	5ème	15 E		5ème	15 F
	6ème	2 E		6ème	2 F

03 //// Une équipe forfait lors d'une journée perd ses rencontres et ne marque aucun point. Elle descendra alors automatiquement en division lors de la prochaine journée normale.

04 //// Tout forfait non excusé sera sanctionné par une amende fixée chaque saison par le comité départemental.

05 //// Les points ainsi obtenus permettront de déterminer l'ordre de valeur des différents tableaux de la journée finale.

ART. 9 / RÉCOMPENSES

01 //// Les récompenses sont distribuées lors de la journée finale aux trois premières équipes de chaque division.

02 //// L'ensemble des équipes présentes lors de la journée finale et non-médaillées reçoivent également une récompense de participation.